



une école



# Dossier de V.A.E

Les étapes

**Les Etapes de la Procédure de Validation des Acquis de l'Expérience  
en vue d'accéder au titre de  
Assistant d'Encadrement de la construction du Bâtiment et des Travaux Publics**

**Première phase**

**L'accueil et l'information**

(Outils : Fiche contact / Dossier candidature / Guide pratique VAE + Plaquette Commerciale)

**VOUS**

**VOTRE INTERLOCUTEUR**

Vous souhaitez entamer une VAE

L'I.S.CO vous informe sur :

- Les étapes de la VAE et la procédure I.S.CO
- Les aspects juridiques et réglementaires de la VAE,
- le Titre visé par la VAE

Vous remet le dossier de candidature à la VAE et un Guide pratique.

**Deuxième phase**

**Examen de votre dossier de candidature à la VAE**

(Outils : Dossier VAE / Procédure d'enregistrement et de facturation)

**VOUS**

**VOTRE INTERLOCUTEUR**

Vous complétez et déposez votre dossier de candidature VAE

L'I.S.CO réceptionne votre dossier :

Vous réglez les frais d'examen de votre dossier

**50 Euros**

- Vous adresse un accusé de réception.
- Statue sur la recevabilité de votre candidature
- Vous notifie sa décision par courrier sous quinze jours.

## Troisième phase Constitution du dossier de VAE

(Outils : Fiche de suivi et Guide de l'accompagnateur / Procédure d'enregistrement et de contractualisation)

### VOUS

### VOTRE INTERLOCUTEUR

Vous êtes éligible à la VAE

Vous avez choisi l'accompagnement personnalisé pour constituer votre dossier

Vous réglez les frais d'accompagnement

**1 formateur par matières : entre 63 Euro et 44 euro de l'heure selon les intervenants**

Vous ne souhaitez pas être accompagné : vous constituez seul votre dossier de validation

L'I.S.CO vous remet un dossier VAE et vous précise les règles et procédures à suivre.

Vous accompagne dans cette démarche pour décrire, analyser et valoriser votre expérience...

## Quatrième phase Dépôt et instruction du dossier VAE

(Outils : Check-list des points de recevabilité / Procédure d'enregistrement et de facturation)

### VOUS

### VOTRE INTERLOCUTEUR

Vous déposez en 5 exemplaires de votre dossier complété, au plus tard deux mois avant la date du jury.

Vous réglez les frais d'instruction et de Jury

**1 500 euro**

Votre dossier n'est pas conforme

L'I.S.CO accuse réception de votre dossier  
Vérifie la conformité de votre dossier VAE  
Vous adresse une convocation pour l'entretien avec le jury  
L'I.S.CO vous le retourne pour apport(s) complémentaire(s) ou ajournement.

Votre dossier n'est pas conforme, L'ISCO vous en informe et vous communique les causes avec des préconisations.

## Cinquième phase

## Jury de validation

(Outils : Guide pour le jury / Procès Verbal / Parchemins)

### VOUS

### VOTRE INTERLOCUTEUR

Vous présentez votre dossier au Jury.

**Après étude préalable de votre dossier VAE, le jury s'entretient avec vous**

Il délibère et statue.

Il vous notifie par écrit sa décision, il peut soit :

- Vous attribuer le Titre en totalité
- Vous valider une partie des compétences visées par le Titre [dans ce cas, vous avez, cinq ans pour obtenir une Validation Totale et le Titre]

Ne rien valider